

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.4
1- L'EMERGENCE DES REVENDICATIONS ECOLOGISTES	p. 5
1- L'aménagement : les erreurs du passé	p. 5
1- Un manque de vision globale	p. 5
2- Des atteintes aux écosystèmes	p. 8
2- Une opposition écologiste	p. 11
1- l'apparition des défenseurs du milieu	p. 11
2- Un dialogue impossible ?	p. 12
II- L'EXPRESSION DES REVENDICATIONS ECOLOGISTES	p. 14
1- L'implantation des Papeteries de Golbey : un manque de concertation	p. 14
1- La genèse de l'histoire	p. 14
2- La bataille juridique et médiatique	p. 16
3- Le revirement réussi de l'industriel	p. 23
4- Un combat toujours vivace	p. 24
2- Une large concertation : l'exemple du barrage de Charlas	p. 25
1- L'histoire	p. 25
2- L'attitude des associations de protection de l'environnement	p. 28
3- Le rôle des études	p. 33
4- L'avenir du projet	p. 35
5- Les conséquences de la concertation	p. 35

III- LA MUTATION DES REVENDICATIONS ECOLOGISTES	p. 38
1- Organisation et nature du monde associatif	p. 38
1- Les associations de protection de l'environnement	p. 38
2- Les adhérents des associations	p. 40
2- Les exigences des associations de protection de l'environnement	p. 44
1- Des difficultés à faire admettre les arguments traditionnels	p. 44
2- Le glissement des revendications	p. 44
3- Comment réagir face aux revendications écologistes ?	p. 47
1- Les dangers d'une absence de réaction	p. 47
2- Propositions	p. 48
CONCLUSION	p. 50
ANNEXE 1- L'eau, un sujet vaste et complexe	p. 52
1- Les ressources en eau	p. 52
2- Les besoins en eau	p. 52
3- La pollution des eaux	p. 54
4- De multiples acteurs...	p. 55
ANNEXE 2- Carte des barrages en Adour-Garonne	p. 57
ANNEXE 3- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992	p. 58

INTRODUCTION

Ce **mémoire** est le fruit d'un travail d'enquête et de réflexion **mené** dans le cadre de la troisième année de formation des ingénieurs-élèves de **l'Ecole** des Mines de Paris. Le sujet, la politique de l'eau, était manifestement **trop** vaste pour pouvoir être **étudié** exhaustivement en l'espace de quelques mois. Cependant, nous nous sommes vite rendu compte que les problèmes les plus conflictuels, ceux qui pouvaient remonter jusqu'au cabinet du Ministre de **l'Environnement**, concernaient les gros aménagements : construction de barrages, implantation d'usines polluantes au bord de cours d'eau, canalisation de berges... Ces conflits mettent en scène de nombreux acteurs, mais il s'y retrouve toujours des associations de protection de l'environnement. Celles-ci sont de plus en plus actives **à** l'heure actuelle, elles obtiennent également de plus en plus de victoires face aux aménageurs, ce qui leur vaut parfois le qualificatif de fanatiques de l'environnement.

Nous avons voulu savoir ce qu'il en était **réellement** et si cette appellation était justifiée. Nous avons donc **été** amenées **à** étudier de plus près la véritable nature et l'évolution des revendications des associations de protection de l'environnement. Après avoir **regardé** comment s'exprimaient ces revendications au moment de l'émergence du mouvement associatif, nous avons centré notre étude sur deux exemples **diamétralement** opposés : l'implantation de la papeterie de Golbey, qui a souligné les problèmes **générés** par l'absence de discussion préalable des industriels et de l'administration avec les associations de sauvegarde de la nature, et le projet de construction du barrage de **Charlas**, qui a illustré les avantages de la mise en œuvre d'une vaste concertation.

Ces deux exemples, si différents l'un de l'autre, ont néanmoins fait apparaître un point commun dans les revendications des associations de protection de **l'environnement** : ainsi, leurs discours ne tournent plus autour de la nature, mais bien autour de demandes plus politiques. Les associations exigent aujourd'hui plus de transparence dans les processus de **décision**, plus de concertation, plus d'information, plus d'explications de la part des industriels comme des administrations.

CONCLUSION

Les revendications des associations de protection de l'environnement, loin d'être **centrées** sur la sauvegarde de la nature, sont aujourd'hui bien **différentes**. Elles consistent maintenant en une exigence plus politique où **l'environnement** n'existe plus qu'en arrière-plan : les militants ou les **adhérents** des associations tiennent **à** ce qu'on ne leur dénie plus le droit d'exprimer leurs opinions, ou de poser leurs questions, ni celui d'obtenir des **éclaircissements** sur les décisions qui doivent être prises. Certains pourront leur contester leur **légitimité à** le faire, au prétexte que des associations de défense de la nature n'ont vocation **qu'à** s'occuper d'environnement. Mais le fait est que, **légitimes** ou non, les associations discutent toutes les **décisions** d'aménagement, parce qu'elles se **considèrent** aujourd'hui comme des **représentants** non élus des citoyens.

Ne pas répondre **à** cette attente des associations de protection de l'environnement, en continuant **à** ne leur accorder que le mépris ou l'indifférence, ne conduirait **qu'à** creuser les dissensions actuelles entre elles et les **décideurs**, tandis que redoublerait la bataille juridique **déjà** fort **engagée**. **Il** est un fait que la confrontation des points de vue qu'elles demandent conduit très souvent **à** un débat chaotique où **règne** l'absence de certitudes scientifiques et qui donc peut paraître peu satisfaisant pour des esprits **cartésiens**. Aussi la tentation peut-elle être grande de chercher **à rétablir** la paix par l'organisation de longues **séances** de palabre, où le dialogue ne serait en fait qu'une diversion. Il n'en demeure pas moins qu'un véritable échange de points de vues pourrait être plus constructif, dans la mesure où les associations posent un **regard** différent sur les **problèmes**. Cette concertation correspondrait mieux en tout cas **à** leur attente profonde : une **démocratie** plus directe.